

Bécancour



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SE TIENDRA LE
LUNDI 12 JANVIER 2026 À 19 H, À LA SALLE
DU CONSEIL

A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Dépôt de document

- 2.1 Modification au contrat accordé pour la fourniture de services professionnels pour le développement d'une stratégie globale, la réalisation et la mise en ligne de sites web pour la Ville de Bécancour et Tourisme Bécancour

3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2025

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. Demandes de dérogations mineures

- 4.1 Lot 3 293 488 du cadastre du Québec – Futurs 2775 et suivants, avenue Nicolas-Perrot

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal trifamilial pour avoir :

- une hauteur différant de plus de 20 % la hauteur moyenne des deux bâtiments principaux adjacents sur le même côté de la rue;
- du côté nord du bâtiment, des escaliers ouverts menant au rez-de-chaussée à une distance de 1,2 mètre au lieu de 2 mètres de la ligne latérale de terrain, un porche à une distance de 0 mètre au lieu de 2 mètres de la ligne latérale de terrain et sa marquise à une distance de 0,25 mètre au lieu de 2 mètres de la ligne latérale de terrain;
- des stationnements situés dans la cour avant, en front de la façade avant du bâtiment principal et à moins de 1 mètre de la ligne latérale (côté nord).

- 4.2 Lot 3 916 995 du cadastre du Québec – 15280, chemin du Saint-Laurent

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la transformation du garage attenant à une résidence unifamiliale à structure isolée en un logement intergénérationnel de plus de 75 mètres carrés, soit environ 170 mètres carrés.

- 4.3 Lots 6 622 868 et 6 622 869 du cadastre du Québec – Futurs 59 et 61, avenue Clément-Vincent

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur les lots 6 622 868 et 6 622 869 du cadastre du Québec, une entrée charretière, utilisée en commun au lieu d'être séparée par une bande de 2 mètres.

5. Adoption de règlements

- 5.1 Règlement numéro 1835 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 afin de revoir les normes relatives au remplacement d'un usage dérogatoire ainsi que les règles d'interprétation concernant la mixité d'usages »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de revoir les dispositions concernant le remplacement de certains usages dérogatoires, et ce, pour donner plus de latitude aux propriétaires de certains commerces en cas de changement d'usage.

- 5.2 Règlement numéro 1836 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour ajouter des usages dans plusieurs zones sur le territoire de la Ville, et ce, afin de dynamiser les secteurs commerciaux (Secteurs Gentilly, Bécancour, Sainte-Angèle-de-Laval et Saint-Grégoire) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter certains usages commerciaux, communautaires et récréatifs dans diverses zones, dans les centres des secteurs, et ce, afin de favoriser un dynamisme économique.

6. Rémunération des membres du Comité consultatif d'urbanisme

Objectif : Autoriser le versement d'une indemnité de 80 \$ par séance à chacun des membres présents aux réunions du CCU.

7. Nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme

Objectif : Nommer M^e Jean-François Thisdale et messieurs Martin Rheault et Laval Dubois pour la période du 1^{er} mars 2026 au 29 février 2028.

C) DIRECTION GÉNÉRALE

8. Autorisation de paiement

8.1 Société protectrice des animaux de la Mauricie

Objectif : Autoriser le paiement de 79 409 \$ dans le cadre de l'entente de service pour l'année 2026.

9. Appui aux Journées de la persévérance scolaire 2026 (16 au 20 février 2026)

10. Modification de la Politique de gestion des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

Objectif : À l'article 5.3 de la politique, modifier l'adresse courriel pour la transmission des plaintes formulées à l'égard d'un processus d'adjudication d'un contrat.

D) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

11. Avis de motion et dépôt de projet de règlement

11.1 Projet de règlement numéro 1840 intitulé : « Règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Bécancour »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'énoncer les valeurs de la Ville et les règles qui doivent guider les élus, le tout en conformité avec la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

12. Adoption de règlement

12.1 Règlement numéro 1837 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y réduire la limite de vitesse sur un tronçon de la route des Ormes (Secteur Sainte-Gertrude) »

Objectif : Ce règlement a pour but de diminuer la limite de vitesse à 70 km/h sur la route des Ormes, entre le chemin des Plaines et le chemin des Hêtres, dans le secteur Sainte-Gertrude.

13. Mandat notaire

13.1 Acquisition de servitudes de drainage par destination du propriétaire et cession de servitudes d'utilité publique à Hydro-Québec et Télébec, société en commandite (Réserve foncière du secteur Sainte-Gertrude)

14. Extinction de servitude d'aspect ou d'urbanisme privé – Lot 3 538 383 du cadastre du Québec, propriété de madame Jani Asselin et de monsieur Jonathan Montreuil

15. Intervention de la Ville – Acte de vente entre Francis Hould Richard et le ministre des Transports et de la Mobilité durable

16. Vente pour défaut de paiement des taxes

16.1 Ordonner à la greffière de vendre les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées en tout ou en partie depuis 2023

- 16.2 Autoriser la trésorière à acquérir les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées en tout ou en partie depuis 2023

E) FINANCES ET TRÉSORERIE

17. Autorisations de paiement

- 17.1 Fondation Santé Bécancour–Nicolet-Yamaska

Objectif : Autoriser le versement de l'aide financière pour l'année 2026 d'un montant de 7 394 \$ dans le cadre du partenariat quinquennal 2023-2027.

- 17.2 Services professionnels d'évaluateurs relatifs aux demandes de révision de l'évaluation foncière résidentielle

Objectif : Autoriser le paiement de 7 892,60 \$ à la MRC de Bécancour.

- 17.3 Services professionnels d'évaluateurs relatifs aux demandes de révision de l'évaluation foncière non résidentielle

Objectif : Autoriser le paiement de 229 493,82 \$ à la MRC de Bécancour.

18. Soumission et octroi de contrat – Fourniture d'une pompe submersible au poste de pompage Nicolas-Perrot situé dans le secteur Bécancour – Modification de la résolution numéro 25-367

Objectif : Modifier le paragraphe « 2. Affectation de la dépense » de cette résolution afin d'affecter la dépense de 39 467,40 \$ à même les paiements comptants au lieu de l'affecter au règlement d'emprunt numéro 1713 et au surplus non affecté.

19. Office municipal d'habitation de Bécancour

- 19.1 Approbation des prévisions budgétaires pour l'année 2026

20. Commission municipale du Québec – Confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières

- 20.1 Patrimoine Bécancour

F) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

21. Autorisations de paiement – Décomptes progressifs

- 21.1 Décomptes progressifs numéros 1 – Entretien d'hiver des rues, trottoirs et poteaux d'incendie de la Ville

Objectif : Autoriser les paiements à André Bouvet ltée pour les contrats suivants :

- Contrat numéro 22-51-A (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 80 264,26 \$.
- Contrat numéro 22-51-B (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 57 743,84 \$.
- Contrat numéro 22-52 (Secteur Bécancour) : Autoriser le paiement de 64 893,76 \$.
- Contrat numéro 22-53 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) : Autoriser le paiement de 100 122,33 \$.
- Contrat numéro 22-54-A (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 100 330,14 \$.
- Contrat numéro 22-54-B (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 41 421,17 \$.
- Contrat numéro 22-55 (Secteur Précieux-Sang) : Autoriser le paiement de 53 734,04 \$.
- Contrat numéro 22-56 (Secteur Sainte-Gertrude) : Autoriser le paiement de 100 444,88 \$.

- 21.2 Décompte progressif numéro 2 – Entretien et réparation du système de protection cathodique

Objectif : Autoriser le paiement de 78 125,51 \$ à Techno Protection Québec inc.

- 21.3 Décompte progressif numéro 5 et directives de changement numéros C-12, C-17, C-18, C-19 et C-20 – Modification et ajout de postes de pompage et de réseaux de collecte des égouts domestiques, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Approuver les directives de changement numéros C-12 et C-20 et autoriser le paiement de 131 315,99 \$ à Groupe Gagné Construction inc.

22. Prolongation de contrats

- 22.1 Travaux de fauchage latéral et télescopique de types 1 et 2

Objectif : Prolonger pour une année supplémentaire, soit pour l'année 2026, les contrats mentionnés ci-dessous accordés à Entreprises MMR Turcotte inc. :

- *Contrat numéro 25-42, pour le prix de 32 222,64 \$, taxes incluses;*
- *Contrat numéro 25-43, pour le prix de 35 401,24 \$, taxes incluses;*
- *Contrat numéro 25-44, pour le prix de 38 249,30 \$, taxes incluses.*

23. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

- 23.1 Fourniture et livraison d'arbres, arbustes et vivaces pour l'année 2026

- 23.2 Achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable pour l'année 2026

Objectif : Confirmer l'octroi des contrats accordés par L'Union des municipalités du Québec pour l'achat des produits chimiques suivants :

- *pour l'achat de sulfate d'aluminium 48,8 % en vrac, à Produits chimiques Chemtrade Canada ltée, pour le prix de 113 171,27 \$, taxes incluses;*
- *pour l'achat de silicate de sodium N en vrac, à Univar Solutions Canada Ltd., pour le prix de 49 439,25 \$, taxes incluses.*

24. Travaux effectués dans l'emprise d'une route du ministère des Transports et de la Mobilité durable durant l'année 2026

Objectif : Nomination de personnes pour signer les permis d'intervention pour les travaux effectués dans l'emprise d'une route dont la gestion incombe au Ministère.

(G) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

25. Contrat pour l'opération du Minigym Bécancour entre la Ville de Bécancour et la Maison des familles de Bécancour par les accompagnatrices mentionnées au contrat

26. Octroi de contrat

- 26.1 Remplacement de deux compresseurs à l'aréna Roland-Rheault

Objectif : Accorder le contrat de gré à gré à BonairSD inc., pour le prix de 46 626,55 \$, taxes incluses.

(H) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

27. Utilisation d'un système de pondération

- 27.1 Services professionnels pour l'élaboration d'un plan stratégique municipal pour la Ville de Bécancour

28. Achat de billets par la Ville

- 28.1 2 billets pour la participation de la Ville au souper gastronomique de la Fondation Santé Bécancour–Nicolet-Yamaska – Coût total : 400 \$

- 28.2 7 billets pour la participation de la Ville à l'activité du Nouvel an économique de la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec – Coût total : 482,90 \$, taxes incluses

I) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

29. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

29.1 Location de véhicules pour l'année 2026

Objectif : Accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Location Hebert 2000 ltée, pour le prix de 22 230,42 \$, taxes incluses.

30. Entente de réalisation d'un site Sous les pavés entre le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec et la Ville de Bécancour

Objectif : Cette entente consiste au dépavage à la main d'une superficie de 100 mètres carrés d'asphalte pour être remplacé par des végétaux sur le site à proximité du Bureau d'information touristique de Bécancour.

31. Demandes au ministère des Transports et de la Mobilité durable

31.1 Remboursement des dépenses à même la subvention pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) – Projet : Chemin des Merisiers (entre le pont P-05256 et l'avenue Nicolas-Perrot) – Reddition de comptes

31.2 Remboursement des dépenses à même la subvention pour le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Projet d'aménagement de bandes cyclables dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval – Reddition de comptes

31.3 Versement d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements – Projet d'entretien du réseau cyclable de la Route verte dans le secteur Bécancour (route 132) – Reddition de comptes

J) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

32. Appui à Drummond Économique dans leur démarche entreprise en collaboration avec l'UPA du Centre-du-Québec dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire du Centre-du-Québec visant à faire du Centre-du-Québec un territoire invitant pour la main-d'œuvre

33. DIVERS

34. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d'une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser à la mairesse ou en son absence au maire suppléant;
- mentionner à qui sa question s'adresse;
- poser une question sur un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;

Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration du temps alloué pour la période de questions;

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions;

- ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
- ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d'un employé de la municipalité ou d'un membre du conseil municipal;
- s'abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S'il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

Si votre question est de nature personnelle, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l'adresse becancour.net;
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

36. LEVÉE DE LA SÉANCE